

# La concession comme hypothèse infirmée : marquage linguistique en français et en roumain

Autor(en): **Florea, Ligia Stela**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **67 (2003)**

Heft 265-266a

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-400063>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*LA CONCESSION  
COMME HYPOTHÈSE INFIRMÉE  
marquage linguistique en français et en roumain*

La présente contribution se propose de réexaminer la relation concessive dans une triple perspective: syntaxique, sémantique et argumentative. La thèse que nous défendons, à la suite de R. Martin (1983) est que le sens concessif naît de l'écart entre une hypothèse que l'on croyait vraie et l'assertion actuelle qui infirme, contredit cette hypothèse.

Pour mieux cerner la fonction argumentative-polémique de la construction concessive, nous nous arrêterons sur la concessive hypothétique, qui bénéficie en français et surtout en roumain d'un marquage spécifique: conjonctions, adverbess corrélatifs, constructions diverses. L'analyse comparative de ces marques syntaxiques ou lexicales nous permettra de montrer qu'elles constituent les traces linguistiques d'une opération énonciative: l'acte de rejet d'une supposition.

À l'instar d'autres conjonctions «à vocation polémique» comme *non que*, *au lieu que*, *loin que*, *sans que*, abordées dans une contribution antérieure (L. S. Florea, 2001), les conjonctions concessives associent des valeurs d'articulation syntaxique, d'attitude propositionnelle et d'argumentation.

Notre démarche sera la suivante. Après quelques observations concernant le traitement de la relation concessive dans la grammaire traditionnelle et dans celle d'orientation logico-sémantique, on tâchera d'établir une double démarcation: entre concession et opposition et entre relation concessive et relation adversative. Cette dernière fera apparaître une différence sémantique importante: la séquence *bien que p*, *non r* correspond à un seul acte de langage, alors que la séquence *p mais q* ou *p pourtant r* met en place deux actes.

Ceci nous permettra de cerner de plus près la spécificité de la séquence *bien que p*, *non r* comme acte de rejet d'une supposition ou, en termes argumentatifs, comme procédé d'invalider la relation entre une prémisses *p* et une conclusion *r*. Le rôle des éléments conjonctifs et corrél-

latifs serait, dans cette perspective, de marquer un changement de visée argumentative par rapport à la relation implicative ou hypothétique *si p (alors) r*.

La description des marques syntaxiques et lexicales dont use la concessive hypothétique en français et en roumain va illustrer par de nombreux exemples, dans la seconde partie, la fonction argumentative-polémique de ce type de construction. Le parallélisme frappant qu'il y a dans les deux langues entre conditionnelle et concessive hypothétique va apporter, croyons-nous, des preuves convaincantes à l'appui de la thèse défendue dans la première partie.

## 1. La concession comme opposition

1.0. G. et R. Le Bidois (1968), M. Grevisse (1970) et R. Wagner - J. Pinchon (1991) traitent la relation concessive et oppositive comme deux aspects du même type de subordination parce que «si voisins qu'il est difficile de les distinguer» (Le Bidois, 1968: 500). Le Bidois et Grevisse parlent de la catégorie hybride «concessive-oppositive», tandis que Wagner et Pinchon distinguent «l'opposition simple» de «l'opposition concessive».

Ces auteurs rangent en fait dans la catégorie «opposition» cinq types de connexions / rapports syntaxiques:

- *quand, alors que, tandis que, au lieu que*, régissant l'indicatif (IND);
- *au lieu que et loin que*, combinés avec le subjonctif (SUBJ);
- le «*si adversatif*» ou «*oppositif*» régissant l'indicatif (IND);
- *bien que, quoique, encore que, malgré que*, suivis du SUBJ en français standard;
- *même si* + IND et *quand, quand (bien) même*, suivis du conditionnel (COND).

Ces rapports seront analysés à partir des exemples (i) à (v):

- (i) Il s'agit de sommes bien différentes: il nous fait une aumône *au lieu que* nous lui faisons un cadeau royal. (R. Peyrefitte)  
 Tout le monde le croit heureux, *tandis qu'*il est rongé de soucis et de remords. (Dictionnaire de l'Académie)
- (ii) *Bien loin qu'*il se repente... il s'obstine dans sa rébellion. (Dict. de l'Académie)  
 En voyant Gilberte, *au lieu qu'*elle vînt aux Champs-Élysées, aller à une matinée... (M. Proust)
- (iii) *Si* la chambre est froide, le lit de plume est trop chaud. (J. Renard)  
 ...s'ils manquent de goût, ils ne manquent pas d'intelligence. (R. Rolland)
- (iv) Le ciel, *quoiqu'*il fit tout à fait nuit, avait une clarté presque égale à celle du plus beau jour. (T. Gautier)  
*Bien qu'*il fût souffrant, Pierre est sorti ce soir.

- (v) *Même* s'il acceptait, jamais elle ne pourrait arracher cet homme à sa famille. (D. Rops)  
*Quand même* il serait souffrant, Pierre sortirait ce soir.

**1.1.** Dans (i), on a affaire à ce que Wagner et Pinchon appellent une «opposition simple»: deux propositions antinomiques, tenues pour vraies, dont le rapport syntaxique ne fait qu'entériner une opposition sémantique (*aumône vs cadeau royal, heureux vs rongé de soucis*).

Dans les exemples (ii), l'opposition s'institue entre ce à quoi on s'attendait et qu'on pouvait croire vrai et ce qui se produit en réalité. Si l'une des deux propositions est vraie, l'autre est fausse. L'emploi du SUBJ, associé à l'antéposition de la subordonnée – en (i) elle était postposée – indique à notre avis qu'en (ii) la relation oppositive est soumise à une interprétation subjective. L'écart séparant la croyance de la réalité est jugé par le locuteur surprenant, fâcheux, décevant ou même scandaleux.

Syntaxiquement et sémantiquement parlant, on retrouve dans (iii) une opposition simple qui consacre une antinomie sémantique (*froid vs chaud*) ou énonciative (affirmation / négation), à cette différence près qu'à l'idée d'opposition s'associe dans ce cas une idée de compensation, ce dont témoigne la possibilité d'insérer entre les deux propositions le connecteur logique *en revanche*.

**1.2.** Comme l'avait déjà remarqué Le Bidois (1968), *si* fonctionne dans ce contexte à la manière de *mais*, ce qui veut dire que, dans la relation *si p, en revanche q*, analogue à *p mais q*, la conjonction *si* prête à *p* une valeur concessive, comme le montre la paraphrase:

S'il est vrai que *p*, il n'en est pas moins vrai que *q*

Tout comme *certes p, mais q*, dont il est encore plus proche, *si* permet de concéder *p*, tout en annonçant que cette position sera abandonnée au profit de la position inverse, ce qui lui a valu, à juste titre, la dénomination de «*si* adversatif».

Rien de tel dans (iv) et (v), où le connecteur, corrélé à la forme modale (SUBJ pour *quoique, bien que*, COND pour *quand même*), marque d'emblée une certaine distance, non à l'égard du *dictum* de la subordonnée, mais à l'égard du rapport, que l'on croyait vrai, entre une condition et sa conséquence présumée. C'est la thèse que la présente étude s'efforcera d'appuyer par des arguments syntaxiques et sémantiques.

Selon D. Draşoveanu (1954), la concessive dénote une **condition favorable** à la réalisation de l'action principale, lorsque celle-ci ne se réalise *quand même* pas ou une **condition défavorable** à cette dernière, lorsqu'elle se réalise *malgré tout*.



C'est le point de vue que semble adopter également la 12<sup>e</sup> édition du *Bon Usage* (1988), qui définit la «proposition adverbiale de concession» comme une subordonnée indiquant **qu'il n'y a pas eu la relation logique attendue** entre le fait qu'elle exprime et celui qu'énonce le verbe principal. Il s'agirait, autrement dit, d'une «cause non efficace qui n'a pas eu l'effet qu'on pouvait prévoir» (M. Grevisse, 1988: 1677).

## 2. La concession comme restriction

**2.0.** Dans sa *Grammaire du sens et de l'expression* (1992), P. Charaudeau définit la «restriction concessive» comme une relation entre une assertion de base et une assertion restrictive qui **nie l'une des conséquences possibles** de l'assertion de base. Et c'est parce que la négation, i.e. le démenti, porte sur une conséquence implicite de l'assertion de base et non sur celle-ci qu'il s'agirait en (iv) et (v) d'une restriction et non d'une opposition (comme en i et ii).

En effet, dans (iv), la principale *avait une clarté presque égale à...* ou *Pierre est sorti* nie non pas le fait qu'il faisait tout à fait nuit ou que Pierre était souffrant, mais l'une des conséquences implicites qui en découlent, à savoir «le ciel était sombre» ou «Pierre ne devait pas sortir». L'assertion restrictive est marquée par un terme contraire à celui de la conséquence implicite ou par une inversion de polarité.

La même analyse s'applique à (v), où la principale infirme l'une des conséquences possibles d'un fait qui, lui, ne fait plus l'objet d'un constat mais d'une supposition: *s'il acceptait* ou *s'il était souffrant*. La principale différence entre (iv) et (v) réside, selon P. Charaudeau, dans la valeur sémantique attachée au relateur: certitude en (iv) et probabilité en (v).

**2.1.** Mais si, comme dit cet auteur, «*bien que* ou *quoique* donnent pour acquise la vérité de l'assertion de base» (1992: 518), comment expliquer que dans le français standard ces relateurs gouvernent le SUBJ, mode «désassertant» par excellence?

Pour essayer de répondre à cette question, on va comparer *bien que* ou *quoique* au *si* «adversatif». C'est à ce dernier que pourrait s'appliquer l'interprétation de P. Charaudeau plutôt qu'aux relateurs concessifs, car, comme on l'a déjà vu *supra* (sous 1.2.), *si* introduit en (iii) une assertion que le locuteur prend en charge, ne serait-ce que provisoirement, quitte à procéder ensuite à une contre-argumentation.

Rien de tel dans les exemples (iv) et (v), où le locuteur ne prend en charge que l'assertion faite dans la principale, qu'elle soit positive ou

négative. La subordonnée n'asserte rien par elle-même, elle remet en question, par le biais de la principale, l'efficacité d'une cause qui était censée produire un certain effet, ou, en d'autres termes, la pertinence d'un argument  $p$ , destiné à servir une conclusion  $r$ .

**2.2.** En parlant de l'opération logique « $p \rightarrow q$ », qui peut se traduire par *si p, alors q*, O. Ducrot *et alii* (1975) précisait que le logicien ne prend aucun parti ni par rapport à  $q$ , ni par rapport à  $p$ . Ce qu'il annonce, c'est une certaine relation entre eux, qui fait que, si  $p$  est vrai,  $q$  l'est aussi. Et, si l'on va nier l'énoncé  $p \rightarrow q$ , ce qui se traduit par «il est faux que  $p$  implique  $q$ », c'est ce même lien qui est nié.

Or, selon R. Martin, le sens concessif naît de «l'écart entre une relation implicative que l'on pensait vraie et la fausseté de  $q$  en dépit de la vérité de  $p$ » (1983: 115). Mais, en bonne logique, si  $p$  est vrai et si  $q$  est faux, la proposition *si p, q* est fautive. Ce qui revient à dire qu'une assertion telle que *bien que p, non-r* ou *même si p, non-r* sert à révoquer, à infirmer une relation implicative ou hypothétique *si p, r*.

Ainsi, les deux énoncés de (iv) servent à récuser une relation implicative, appelée «implication conditionnelle» par P. Charaudeau (1992), à savoir:

- (iv') quand il fait nuit, le ciel est sombre
- (iv'') si l'on est souffrant, on ne sort pas

Quant aux deux énoncés de (v), ils permettent d'infirmer une relation hypothétique, construction subjective à portée particularisante, dont les chances d'actualisation sont nulles ou nettement inférieures à celles de la relation implicative, à savoir:

- (v') s'il acceptait, elle pourrait arracher cet homme à sa famille
- (v'') si Pierre était souffrant, il ne sortirait pas ce soir

On voit donc pourquoi la subordonnée concessive ne saurait asserter quoi que ce soit par elle-même, pas plus qu'elle ne saurait concéder quoi que ce soit à l'interlocuteur. Ce qui conduit à remettre en cause, comme le faisaient Draşoveanu en 1954 et Grevisse en 1988, le bien-fondé du terme «proposition concessive».

**2.3.** L'approche logico-sémantique de la concession soulève un autre problème encore. Elle confond la relation concessive et la relation adversative (*mais, pourtant, quand même*) dans une catégorie unique, la restriction, ce qui suggère qu'elles mettent en jeu les mêmes opérations sémantiques.

On va analyser à ce propos les exemples (vi) et (vii):

- (vi) [Certes] il fait son régime sérieusement, *mais* il ne maigrit pas  
 [En effet] il a maigri un peu ces jours-ci, *cependant* il n'aura pas de dessert  
 [J'admets que] il y a des choses à revoir, *pourtant* j'ai fait de mon mieux
- (vii) *Bien qu'il* fasse son régime sérieusement, il ne maigrit pas  
*Même s'il* a maigri un peu ces jours-ci, il n'aura pas de dessert  
*Quelques efforts que* j'aie faits, il y a encore des choses à revoir

Dans (vi) on peut clairement repérer une assertion de base, correspondant à un acte de concession, et une assertion restrictive servant à démentir la conclusion (implicite) qui se dégage de l'assertion de base.

Tel n'est pas le cas dans (vii), où l'assertion de base n'est plus repérable qu'à l'état de présupposé. Les connecteurs grammaticaux *bien que*, *même si*, *quelques...que*, dont le sens relationnel est très différent de celui de *certes*, *en effet* et à plus forte raison de *j'admets que*, font de l'assertion de base une sous-phrase entièrement dépendante du point de vue syntaxique, sémantique et énonciatif de l'assertion restrictive.

Selon O. Ducrot *et alii*, «à chaque conjonction de subordination est associé un opérateur particulier» (1975: 267), qui a la propriété d'engendrer un contenu nouveau, lorsqu'il est appliqué à des contenus plus élémentaires. La phrase ainsi obtenue comporte un contenu unique qui fait, en bloc, l'objet d'un acte de parole unique, celui de la principale.

Cette propriété se vérifie aussi dans le cas des conjonctions concessives. Selon que la principale est assertive, interrogative ou injonctive, l'énoncé qui amalgame principale et subordonnée est lui aussi assertif, interrogatif ou injonctif.

- (viii) Si beau qu'il fasse, on prend toujours son parapluie  
 Quoiqu'il fasse beau, prenez tout de même un parapluie!  
 Bien qu'il ne pleuve pas, va-t-on prendre le parapluie?

L'acte de concession se trouvant occulté (subduit) par l'intervention de l'opérateur *si...que*, *quoique* ou *bien que*, on ne peut plus parler dans ce cas d'une adhésion provisoire du locuteur à un argument qu'il va réfuter par la suite. Si le locuteur prend position, ce n'est pas envers le contenu de la concessive, mais envers la relation de causalité (dans son acception logico-sémantique) qui sous-tend l'amalgame principale + subordonnée.

### 3. La concession comme contradiction argumentative

**3.0.** À la suite de O. Ducrot (1980 et 1984), J. Moeschler conçoit en 1985 sa théorie de l'argumentation comme partie constitutive d'une prag-

matique intégrée. Selon cette conception, l'activité argumentative est une activité illocutoire, susceptible en tant que telle d'une description en termes intentionnels, conventionnels et institutionnels.

Interpréter un énoncé comme réalisant un acte d'argumentation revient donc à le considérer dans sa relation avec une conclusion ou comme chargé d'une fonction et d'une visée argumentative. Lorsque l'énoncé est marqué du point de vue argumentatif, sa visée (orientation) est attribuée par un opérateur ou par un connecteur.

Le connecteur argumentatif est un morphème (conjonction de coordination ou de subordination, adverbe, locution adverbiale, etc.) qui articule des actes de langage, i.e. des énoncés réalisant des actes d'argumentation. Il y a des connecteurs introducteurs d'arguments tels *car*, *mais*, *même*, *d'ailleurs* et des connecteurs introducteurs de conclusion comme *donc*, *décidément*, *quand même*,  *finalement*.

Les exemples (ix) et (x), que nous empruntons à J. Moeschler, illustrent le fonctionnement des «prédicats à trois places» *mais*, *pourtant*, *quand même*.

- (ix) Il fait beau ( $p$ ), mais je suis fatigué ( $q$ )  
 $p$  mais  $q$ , où  $p \Rightarrow r$  et  $q \Rightarrow \text{non-}r$
- (x) Il fait beau ( $p$ ). {Pourtant je ne sors pas ( $\text{non-}r$ )  
 {Quand même  
 $p$ , {pourtant  $\text{non-}r$ , où  $p \Rightarrow r$   
 {quand même

Les énoncés de ce genre sont dits concessifs, car leur interprétation argumentative fait intervenir deux actes d'argumentation: un premier acte en faveur de la conclusion  $r$  (*je vais sortir*) et un deuxième, en faveur de la conclusion  $\text{non-}r$  (*je ne vais pas sortir*).

**3.1.** *Bien que*, *quoique*, *même si*, *quand bien même*, etc., interviennent à côté de *mais*, *pourtant*, *quand même*, etc., dans ce que Moeschler appelle «mouvement discursif concessif». La propriété essentielle de ce type d'organisation discursive est «de présenter une contradiction argumentative et de la résoudre par le fait même de cette présentation» (1985: 133). Le discours satisfait ainsi au principe de cohérence (non-contradiction) argumentative.

Le mouvement concessif est composé de deux constituants  $c1$  et  $c2$  ayant un statut d'acte de langage ou d'intervention.  $C1$  est présenté dans le but d'argumenter en faveur d'une conclusion  $r$ , implicite et  $c2$ , en faveur d'une conclusion  $\text{non-}r$ .  **$C2$  ne remet pas en cause la pertinence**

**informative, mais la pertinence argumentative de *c1*.** De *c1* + *c2*, il est obligatoire de tirer la conclusion *non-r*.

Les connecteurs concessifs *bien que, quoique, même si, quand bien même* servent, selon Moeschler, à introduire le constituant *c1*, qui peut du reste se réduire aux prophrases *oui, évidemment, bien sûr, d'accord*. Les connecteurs concessifs signifient donc l'accord de l'énonciateur E2 sur le discours de l'énonciateur E1, vu le caractère polyphonique de ce type d'organisation discursive.

Les connecteurs adversatifs *mais, pourtant, cependant, quand même* servent à introduire le constituant *c2* et indiquent que le mouvement d'accord a été abandonné au profit de la position inverse. Vu qu'ils entraînent une inversion de polarité, qui modifie l'orientation argumentative de l'énoncé, ils sont qualifiés d'**inverseurs argumentatifs**.

**3.2.** Le problème que soulève l'approche argumentative de la concession est le statut assigné aux conjonctions *bien que, même si, quand bien même, etc.*, dans le mouvement discursif concessif: un statut parfaitement symétrique à celui de *mais, pourtant, quand même* et autres connecteurs argumentatifs dits «concessifs». Les conjonctions sont donc rangées à côté de *certes, bon, bien* comme marqueurs d'un acte de concession et situées en séquence avec *mais, pourtant, quand même, qui, eux*, marquent un acte de réfutation.

Or, si l'on considère les propriétés syntaxiques de ces connecteurs, on doit dissocier nettement les conjonctions concessives des adverbes confirmatifs *certes, bon, bien*. Si ces derniers se combinent obligatoirement avec *mais*, les conjonctions concessives, outils de subordination, sont incompatibles avec *mais*, conjonction de coordination.

Si elles excluent la présence de *mais*, les conjonctions concessives admettent la présence d'un inverseur argumentatif tel *quand même, tout de même, pas moins, pour autant*, comme le montrent les exemples (xii).

(xii) *Quoique* vous soyez en retard, entrez *quand même*. (*apud* Thomas, 1972)

*Aussi* lentement *que* ce soit, on a *tout de même* fait quelques progrès sociaux. (Mallet-Joris)

Par ailleurs, en dépit de leurs incontestables affinités sémantiques, la relation adversative ne peut pas toujours se transformer en relation concessive. Si (x) admet ce genre de reformulation, (ix) s'y oppose de manière catégorique:

(ix') Bien qu'il fasse beau, je suis fatigué\*

(x') Bien qu'il fasse beau, je ne sors pas

C'est que *mais* de (ix) est un introducteur d'argument, tandis que *pourtant* ou *quand même* de (x) sont des introducteurs de conclusion. La relation concessive ne peut servir de paraphrase à la relation adversative exprimée par *mais* que si ce dernier introduit une conclusion. Voir à ce propos les exemples (vi) et (vii):

- (vi) *Certes*, il fait son régime sérieusement, *mais* il ne maigrit pas  
 (vii) *Bien* qu'il fasse son régime sérieusement, il ne maigrit pas

**3.3.** Enfin, ces deux types de relations sont à dissocier même d'un point de vue argumentatif. Si *mais*, *pourtant*, *quand même* sont des «prédicats à trois places», c'est qu'ils font intervenir une troisième variable implicite, la conclusion *r*, à laquelle ils vont opposer la conclusion inverse *non-r*. Donc, ce que réfute le constituant *c2* introduit par ces connecteurs, c'est la conclusion implicite *r*, à savoir, pour (ix) et (x) «je vais sortir», qui découle du topos «plus il fait beau, plus il faut sortir».

Par contre, ce que réfute l'énoncé *bien que p, non-r*, c'est ce topos même, qui revêt dans ce cas la forme d'une hypothèse probable: «s'il fait beau, je vais sortir». Vu qu'il forme un amalgame avec *non-r* (cf. *supra* 2.3.), *bien que p* ne saurait réaliser un acte de concession distinct de l'acte de réfutation *non-r*.

Il peut signaler tout au plus que *p* est un contre-argument qu'on anticipe en le rejetant par là-même ou qu'on reprend à l'interlocuteur afin d'en infirmer les conséquences argumentatives, ce qui est illustré par (xiii) et (xiv).

- (xiii) Bien qu'il fasse froid, on pourrait aller se promener, non?

Moeschler y voit une «négociation anticipée», c'est-à-dire une stratégie visant à anticiper les arguments attribués à l'interlocuteur pour mieux les neutraliser et forcer l'accord de ce dernier.

Cette valeur de contre-argument, qui fait de *bien que p, non r* une construction «dialogique» ou «polyphonique», se retrouve aussi dans les reprises, plus fréquentes que les anticipations. Voir à ce propos le dialogue donné en (xiv).

- (xiv) – Jean est paresseux, mais intelligent  
 – Bien qu'il soit intelligent, il ne réussira pas.

Alors que *mais q* réfute la visée argumentative de l'assertion précédente, *bien que p, non r* réfute la visée argumentative de l'implication conditionnelle «s'il est intelligent, il réussira». On remet ainsi en cause la pertinence argumentative de *p*, déclaré insuffisant pour qu'on puisse en conclure *r*.

N'empêche que le connecteur concessif entraîne, à l'instar des connecteurs adversatifs *mais, pourtant, quand même*, etc., une inversion de polarité qui permet à l'ensemble *bien que p, non-r* d'invalider la relation entre une prémisses *p* et une conclusion *r*. Les connecteurs concessifs *bien que, même si, quand bien même*, etc., concourent ainsi à marquer un changement de visée argumentative par rapport à *si p, r*.

#### 4. La concessive hypothétique en français

**4.0.** Elle sert, en relation avec la principale, à infirmer une hypothèse virtuelle ou irréaliste et, plus rarement, une hypothèse probable. Dans un cas, *même si, quand (bien) même* se construisent avec une forme en *-ais* et, respectivement, en *-rais* et, dans l'autre, ils se combinent avec le présent ou avec le passé composé.

Outre ces marques conjonctionnelles, la concessive hypothétique comporte deux types de constructions:

- juxtaposition et verbe au conditionnel avec ou sans inversion du sujet;
- juxtaposition et verbe au subjonctif avec inversion du sujet.

Les exemples qu'on va produire en guise d'illustration mettront chaque fois en regard la construction concessive et la construction conditionnelle correspondante. Ceci fera apparaître de frappants parallélismes qui nous aideront à mieux cerner la fonction argumentative-polémique de la construction concessive.

**4.1.** *Même si* se combine avec les mêmes formes temporelles que *si*, mais le plus souvent avec l'imparfait ou le plus-que-parfait.

(i) *Même s'il acceptait, jamais elle ne pourrait arracher cet homme à sa famille.*

*/ s'il acceptait, elle pourrait arracher cet homme... / (Daniel-Rops)*

*Même si elle ne l'avait pas si cruellement blessé, cette lettre eût déplu au docteur.*

*/ si elle ne l'avait pas blessé, cette lettre n'eût pas déplu... / (Mauriac)*

*Même* sert de toute évidence à inverser la relation argumentative entre une prémisses éventuelle ou irréaliste et la conclusion qu'elle était supposée entraîner. Il concourt à modifier l'orientation argumentative de l'énoncé *si p, r*, permettant au locuteur de rejeter la supposition que cet énoncé construit.

La construction avec *même si* peut servir également à infirmer une hypothèse probable, lorsqu'elle régit, tout comme son pendant avec *si*, le présent de l'indicatif.



- (ii) *Même* s'il est capable de comprendre, il ne pourra pas réagir autrement  
/ s'il est capable de comprendre, il va pouvoir réagir autrement /  
(*apud* Charaudeau 1992)

*Si même* ils ne sont plus que cent, je brave *encore* Sylla. (V. Hugo)  
/ si l'on n'a plus que cent hommes, on ne va pas braver Sylla /

Le changement de visée argumentative, associé, au niveau de la principale, à un changement de polarité, est marqué aussi, dans le dernier exemple par un adverbe corrélatif (*encore*). Mais il arrive parfois qu'il ne soit marqué que par un tel adverbe, cas où le marquage argumentatif se déplace de la subordonnée dans la principale.

- (iii) *Si* vous n'y allez pas, j'irai *tout de même*. (Hermant, *apud* Thomas 1972)  
/ si vous n'y allez pas, je n'irai pas non plus /

Du fait que l'inverseur argumentatif, une locution dérivée de *même*, n'est plus placé en tête mais en fin d'énoncé, la subordonnée, qui a la forme d'une conditionnelle, se voit attribuer **rétroactivement** le statut de concessive.

Ce phénomène se rencontre assez fréquemment en roumain, où le rôle d'inverseur argumentatif revient à des adverbes tels que *tot*, *totuși*, *și tot*, situés au début de la principale.

- (iv) *Și dacă* glasul adorat / N-o spune un cuvânt  
*Tot* înțeleg că m-ai chemat / Dincolo de mormînt. (M. Eminescu)  
*Și dacă* luna bate-n lunci / *Și* tremură pe lacuri  
*Totuși* îmi pare că de-atunci / Sînt veacuri. (M. Eminescu)  
Sfîntul soare, *dacă-i* soare / *Și tot* după tine moare. (Jarnik-Bîrseanu)

À remarquer les nombreuses occurrences de l'item *tot* (fr. *tout*) dans les expressions concessives des deux langues: *toutefois*, *malgré tout*, *tout de même*, *totuși*, *și tot*, *cu toate că*, *cu toate acestea*.

**4.2.** *Quand*, *quand* (*bien*) *même* ont un fonctionnement analogue à celui de *même si*: ils régissent tantôt une forme en *-rais*, tantôt le présent de l'indicatif, suivant que la construction concessive sert à rejeter une hypothèse non actuelle ou une hypothèse actuelle.

- (v) Et *quand* cela serait vrai, quel mal y aurait-il? (Musset)  
/ cela serait vrai (qu') il y aurait un grand mal /  
*Quand bien même* il serait capable de comprendre, il ne pourra pas réagir autrement  
/ il serait capable de comprendre, il pourrait réagir autrement /



L'indicatif peut signaler parfois que l'énoncé à subordonnée concessive infirme une relation de causalité à portée généralisante:

- (vi) *Quand même* il n'y a plus aucune espérance, la longue habitude d'attendre toujours (...) fait que l'on vit toujours en attente. (Bossuet)  
/ quand il n'y a plus aucune espérance, on n'a plus rien à attendre /

Bien qu'il y ait entre eux un évident lien étymologique, *quand même* conjonction et *quand même* adverbe ont dans le français actuel des distributions et des fonctions nettement différentes. Si l'un est un connecteur syntaxique formé d'un élément conjonctif (*quand*) et d'un inverseur (*même*), l'autre est un connecteur argumentatif qui fonctionne globalement comme inverseur.

**4.3.** L'absence du relateur pousse les similitudes entre concessive et conditionnelle jusqu'à l'identité parfaite, ce dont on peut juger d'après l'exemple (vii).

- (vii) *Il les eût eus* (ces trois mille francs), qu'il les aurait donnés. (Flaubert)  
*Il les eût eus*, qu'il ne les aurait pas donnés (infirme l'hypothèse précédente)

Seule l'inversion de polarité survenue dans la principale (avec le changement de visée qui s'ensuit) confère au second exemple une signification concessive. Dans la séquence hypothétique, *p* (avoir trois mille francs) représente une prémisse pour la conclusion *r* (les avoir donnés). Dans la séquence concessive, la même prémisse *p* est présentée comme insuffisante à autoriser une conclusion telle que *r*, de sorte qu'en dépit de *p*, on énonce la conclusion *non-r* (ne pas les avoir donnés).

Cette interprétation s'applique aussi à l'exemple (viii).

- (viii) D'ailleurs, aurait-elle, comme sa maman, l'odorat subtil, elle ne sentirait rien. (A. France)  
/ aurait-elle l'odorat subtil... elle sentirait quelque chose.

Vu que les deux constructions admettent, dans la subordonnée, l'inversion du sujet, leurs ressemblances sont parfois si grandes qu'en l'absence d'un contexte plus large on risque de ne plus pouvoir trancher entre les deux interprétations: hypothèse assertée / hypothèse réfutée. Voir à ce propos l'exemple (ix), emprunté à N. Steinberg (1972).

- (ix) ...«Cuisine Grec». Cet écriteau (...) vous *eût-il incité* à pénétrer dans une salle petite, sombre, froide, que vous *n'y eussiez pas découvert* la moindre trace de ce Parthénon, de cet Ulysse (...) que, culturellement, vous y veniez chercher. (Mallet-Joris)

**4.4.** Le dernier type de construction concessive, juxtaposition et verbe au SUBJ avec inversion du sujet, a lui aussi son correspondant parmi les constructions hypothétiques.

On sait que, dans la phrase de subordination conditionnelle, l'ancien français utilisait, comme le latin, l'imparfait et le plus-que-parfait du SUBJ. Le conditionnel, création romane par excellence, a fini par supplanter le SUBJ, d'où l'ancienne rivalité qui n'a jamais cessé d'opposer les deux modes jusqu'à la Renaissance et dont il subsiste encore le conditionnel passé deuxième forme et quelques formules figées, des constructions concessives avec *être* et *devoir* à sujet inversé: *fût-il, dût-il, dussé-je, fût-ce, serait-ce, ne fût-ce, ne serait-ce*.

- (x) Le danger fût-il dix fois plus grand, je l'affronterais *encore*  
/ le danger serait dix fois plus grand, on ne l'affronterait pas /  
Jean-Louis eût-il été une petite brute, son oncle ne l'en aurait *pas moins* aimé. (Mauriac)  
/ eût-il été une petite brute, son oncle ne l'aurait pas aimé /

Dans ces exemples, l'inverseur argumentatif est situé au niveau de la principale, où l'inversion de polarité s'associe chaque fois à une marque lexicale: *encore, pas moins*.

Toujours est-il que le SUBJ imparfait, assez rare avec d'autres verbes que *être, devoir, vouloir*, passe lui aussi dans ces constructions pour une marque de la relation concessive. Voir aussi les exemples (xi).

- (xi) Quand tu manges, donne à manger aux chiens, *dussent-ils te mordre*. (Voltaire)  
Je n'en finirai jamais de le chercher, *dussé-je y consacrer toute ma fortune*

Mais est-ce qu'on peut continuer à parler là d'une construction hypotactique?

Les formules figées *fût-ce, serait-ce, ne fût-ce que, ne serait-ce que* réclament en tout cas un traitement différent, vu qu'elles se présentent en général comme des incidentes, propositions non intégrées à la phrase complexe.

- (xii) Elle eût bien voulu, *ne fût-ce au moins que* pendant l'hiver, habiter la ville. (Flaubert)  
Ses yeux sont à la recherche du moindre repli pour se dissimuler, *ne serait-ce qu'une seconde*. (Laffitte)

Il en est de même de leurs pendants personnels, lorsqu'ils comportent une position nettement parenthétique. C'est le cas de (xiii), où le statut

d'incidente de la concessive est marqué à la fois par un effet de discontinuité et par des signes graphiques d'isolement.

(xiii) Entre la mère porteuse et la mère élèveuse – *fût-elle la même* – il y a toujours un hiatus. (*Le Nouvel Observateur*, janvier 1985)

Les difficultés auxquelles se heurtent les tentatives d'en établir la contrepartie hypothétique proviennent autant du caractère figé de ces expressions concessives que de leur statut d'incidentes.

L'absence du connecteur, compensée dans une certaine mesure par la forme modale du verbe et par la séquence inversive, leur prête une relative indépendance à l'égard de la principale. Aussi pourrait-on parler dans leur cas, mais seulement dans leur cas, d'une éventuelle correspondance avec un acte de concession-restriction.

## 5. La concessive hypothétique en roumain

**5.0.** En roumain, ce type de concessive bénéficie d'un marquage beaucoup plus serré et plus nuancé qu'en français: trois conjonctions simples: *dacă, de, să*, dont chacune comporte des dérivés avec *chiar, și, nici*; en plus, *de* et *să* forment des dérivés avec *măcar*. Il en résulte un nombre important de locutions conjonctionnelles: *chiar dacă, chiar de, chiar să; și dacă, și de, și să; nici dacă, nici de, nici să; măcar de, măcar să*, auxquelles les grammairiens ajoutent d'habitude *chiar fără să, și fără să*.

Les trois conjonctions simples – *dacă, de* (fr. *si*), qui régissent l'IND ou le COND, et *să* (fr. *que*), qui régit le SUBJ – sont communes à la subordonnée concessive et conditionnelle, de sorte que toutes les locutions mentionnées, à l'exception des deux dernières, renferment une conjonction conditionnelle.

À ces marques grammaticales s'ajoute une série de marques lexicales, adverbies corrélatifs accompagnant d'habitude les conjonctions simples *dacă, de, să*. Les corrélatifs les plus fréquents sont: *tot, totuși, încă* et leurs dérivés avec *și* (fr. *et*): *și tot, și totuși, și încă*. Si, de ce côté également, le roumain l'emporte sur le français, c'est parce que la concessive hypothétique revêt souvent en roumain une forme identique à celle de la conditionnelle.

Situés dans la principale, les corrélatifs adverbiaux viennent étayer l'inversion de polarité, qui permet à la relation concessive de se démarquer de la relation hypothétique et, par conséquent, de s'y opposer.

C'est la construction en *dacă, de, să* qu'on va examiner tout d'abord, ensuite on passera en revue les concessives hypothétiques introduites par

une locution conjonctionnelle, pour finir sur quelques particularités de la concessive «réelle» en *deși*, *cu toate că*.

**5.1.** La concessive en *dacă*, *de*, *să* présente, comme son pendant français en *si* (voir *supra* 4.1.), une forme identique à celle de la conditionnelle. Suivis de l'IND, *dacă* et *de* opposent l'assertion restrictive à une hypothèse probable à portée particularisante ou généralisante.

- (i) Și *dacă* glasul adorat / N-o spune un cuvânt / *Tot* înțeleg că m-ai chemat...  
/ *dacă* glasul n-o spune un cuvânt, nu înțelegi că... / (Eminescu)  
Calul, *de* e cu patru picioare și *tot* se poticnește. (proverbe)  
/ *de* e cu patru picioare, calul nu se poticnește /

Lorsqu'elle se construit avec le COND ou le SUBJ, la concessive en *de* ou *să* sert à infirmer une hypothèse virtuelle ou irréaliste.

- (ii) De-aș trăi o sută de ani, nu voi uita că-i sînt datoare cu viața.  
/ de-ai trăi o sută de ani, ai putea uita că... / (Alecsandri)  
Căci de piatră *de*-ar fi, *încă* s-ancălzi de-atît amor. (Eminescu)  
/ *de*-ar fi de piatră, nu s-ar putea încălzi /  
(iii) Să fi dat mii de mii de lei, nu găseai fir de mac printre năsip...  
/ să fi dat mii de mii de lei, puteai găsi fir de mac... / (I. Creanga)  
Să fie mii de mirese în șir și ea *tot* s-ar cunoaște dintre toate. (Agârbiceanu)  
/ să fie mii de mirese în șir, ea nu s-ar putea cunoaște /

Dans tous ces cas, l'interprétation concessive s'effectue de manière rétroactive, par le recours à la principale, où se concentrent les inverseurs argumentatifs: l'inverseur de polarité affirmatif / négatif, étayé ou non par une marque lexicale (*tot*, *și tot*, *încă*). C'est ce qui permet à l'énonciateur des séquences (i) - (iii) de rejeter une supposition construite par un autre énonciateur, dans une autre instance de discours.

**5.2.** La situation change du tout au tout si la concessive est introduite par l'une des locutions conjonctionnelles: *chiar dacă/de/să*, *și dacă/de/să*, *nici dacă/de/să* ou *măcar de/să*. L'inverseur argumentatif apparaît cette fois dans la subordonnée, en tant que marque incorporée au connecteur grammatical. *Chiar* et *și* sont les pendants roumains de *même* et *bien même* (cf. fr. *même si*, *quand bien même*).

Les exemples (iv) présentent quelques-unes de ces locutions:

- (iv) Putem închide porțile (...) și n-ai nici o grijă, *chiar dacă* ai avea aur în boccele.  
/ *dacă* ai avea aur în boccele, ai avea multe griji / (Sadoveanu)  
*Chiar* să fi vrut cineva să urce sau să coboare, n-ar fi putut. (O. Paler)  
/ să fi vrut cineva să urce sau să coboare, ar fi putut /

Suivant qu'ils se combinent avec l'IND ou avec le COND, *chiar dacă/de* concourent à infirmer une hypothèse actuelle ou non actuelle. *Chiar să*, qui se construit avec le SUBJ, sert, comme de juste, à récuser une hypothèse non actuelle.

Il en est de même de *și dacă/de*, *nici dacă/de* et respectivement de *și să*, *nici să*, *măcar să*, illustrés par (v).

(v) *Și dacă* toate aceste lucruri s-ar fi petrecut aievea (...) ea n-ar fi fost deloc mai fericită. (Vlahuță)

/ *dacă* aceste lucruri s-ar fi petrecut aievea, ea ar fi fost mai fericită /

Obraznicul, *și de-i* cu obraz, *tot* fără obraz se poartă

*Și străin să* fi fost, *tot* ai fi înțeles puterea acelei mulțimi... (E. Barbu)

/ *să* fi fost străin, n-ai fi înțeles puterea acelei mulțimi /

Le second exemple de (v) ne permet pas de remonter à l'hypothèse de départ, parce qu'il repose sur un jeu de mots. Les deux derniers exemples se distinguent des précédents par le fait qu'ils présentent un double marquage concessif: un inverseur dans la subordonnée (*și*) et un autre dans la principale (*tot*).

Le roumain connaît lui aussi des constructions concessives à demi lexicalisées, qui rappellent les expressions françaises *dussé-je*, *dût-il*. Les exemples (vi) en témoignent.

(vi) Am început a-i spune că nu mă duc la școală, *măcar să știu bine* că m-ar omorî.

/ *să* știi că te-ar omorî, te-ai duce la școală / (Creangă)

N-aș face una ca asta *nici să știu că* voi rămîne pe drumuri

/ *să* știi că vei rămîne pe drumuri, ai face una ca asta /

*Nici să-l tai*, n-o să ne spună adevărul

Plus la concessive est lexicalisée et plus il est difficile d'en établir la contrepartie hypothétique; c'est le cas de *nici să-l tai* de (vi) et de *să mă (și) omori* de (vii).

(vii) D'apoi pe mine *să mă și omori*, don'plutonier (...) *dar* dacă n-am furat, cum să zic c-am furat, don'plutonier? (Rebreanu)

Cet exemple est intéressant à plusieurs égards. D'abord parce qu'il illustre le caractère interchangeable des deux éléments qui composent la locution *și să* / *să și* ou bien *chiar să* / *să chiar*, etc. Ensuite parce que la relation concessive (*să și*) y coexiste avec la relation adversative (*dar*). Ce phénomène est qualifié d'archaïsme par la grammaire roumaine, ce qui laisse entendre qu'à une époque plus ancienne, les deux constructions ne se distinguaient pas clairement l'une de l'autre.

**5.3.** Trois remarques pour finir, sur la concessive en *deși*, *cu toate că*, appelée «réelle» par les grammairiens roumains (Avram, 1960 et Irimia, 1997).

Elle présente quelques caractéristiques communes avec la concessive hypothétique (dite aussi «irréelle»), propres à faciliter la saisie des mécanismes sémantiques et argumentatifs qui sous-tendent la relation concessive.

On a constaté que bien des locutions conjonctionnelles mises au service de la concessive hypothétique, telles *și să*, *chiar să*, *nici să* et, à une époque plus ancienne *chiar dacă*, présentent une aptitude particulière à la dislocation et à l'inversion. Cette aptitude explique entre autres l'origine de la conjonction *deși* (fr. *bien que*).

Les recherches historiques (cf. Avram, 1960) ont montré que cette conjonction simple était à l'origine une locution formée à partir du relateur conditionnel *de*. Dans les premiers textes roumains, elle apparaît sous la forme disloquée *de...și* et comme introducteur d'une concessive hypothétique. La variante inversée *și...de*, attestée un siècle plus tard, va conserver cette fonction, alors que *de...și*, dont les composants se sont soudés, y a renoncé, devenant l'introducteur d'une concessive «réelle».

Les deux exemples (viii) illustrent cette différenciation fonctionnelle.

- (viii) *Deși vorbești pe înțeleș, eu nu te pot pricepe.* (Eminescu)  
 / de vorbesc pe înțeleș, mă poți pricepe /  
*Și de-ai vorbi pe înțeleș, tot nu te-aș pricepe*  
 / de-aș vorbi pe înțeleș, m-ai putea pricepe /

La forme modale (IND avec *deși* et COND avec *și de*) sépare nettement la concessive «réelle» de la concessive hypothétique, de même qu'elle distingue nettement la conditionnelle implicative de la conditionnelle hypothétique.

Mais la concessive en *și de* peut se construire aussi avec l'IND et servir à révoquer une implication, comme dans le proverbe de l'exemple (v):

Obraznicul, *și de-i* cu obraz, *tot* fără obraz se poartă

cas où la concessive hypothétique se confond presque avec la concessive dite «réelle»:

Obraznicul, *deși* are obraz, *tot* fără obraz se poartă

ce qui ne fait que confirmer le lien étymologique qui unit la locution *și de* à la conjonction simple *deși*.

Mais il est surprenant de constater que ce lien étymologique est ignoré de la plupart des dictionnaires roumains, dont nous citons ici *Dicționarul limbii române moderne* (1958) et *Dicționarul explicativ al limbii române* (éditions 1975 et 1996).

**5.4.** La seconde remarque se réfère à ce que les grammairiens roumains (cf. Avram, 1960) appellent «frazе cu caracter mixt», illustrées dans (ix).

(ix) Căruța lui, *deși* era ferecată cu teie, cu curmeie, *însă* era o căruță bună, încăpătoare... (Creanga)

*Cu toate că* nici eu nu-s tânăr, *dar* înaintea lui mă dau bătut și mă-nchin cu sănătate. (Sadoveanu)

Le phénomène de contamination entre subordination concessive et coordination adversative est considéré comme un archaïsme par la *Grammatica Academiei*, qui ne manque pas de souligner «legătura de conținut dintre subordonata concesivă și coordonata adversativă» (1963: 329). Elle ajoute que, si les constructions avec les corrélatifs *dar*, *însă* sont actuellement sorties d'usage, on continue à employer en revanche les corrélatifs dérivés à partir de la conjonction *și* (fr. *et*), à savoir: *și tot*, *și totuși*, *și încă*.

Les exemples (x) en témoignent:

(x) Soarele *că* e soare *și tot* mai are pete. (proverbe)

Fierul, *că-i* fier *și încă* ruginește. (Alecsandri)

*Să* fi dat cu tunul *și tot* nu găseai un cal în cătunul acela

Les structures hybrides de (ix) attestent un stade révolu dans l'histoire de la construction concessive, stade où celle-ci hésitait encore entre la subordination et la coordination. Le mode de la concessive «réelle» y a contribué, croyons-nous, de manière essentielle: les conjonctions *deși*, *de*, *că*, *cu toate că*, etc., se sont construites dès le début avec l'IND.

L'indicatif conférait à la subordonnée concessive le statut d'une assertion provisoire ayant la valeur d'un acte de concession, d'où sa relative indépendance à l'égard de la principale lorsque celle-ci s'amorçait par un *dar* adversatif. On peut trouver encore des vestiges de cet ancien emploi dans le style archaïsant de certains écrivains roumains, comme le montre l'exemple (ix).

(xi) *De și* zgomote nu veneau din depărtarea munților *dar* se găcea într-acolo larma durerii și sîngerarea faclelor prin noapte. (Sadoveanu)

Cette tournure n'est pas sans présenter certaines analogies avec les concessives françaises en *bien que*, *quoique*, *encore que*, construites avec l'IND, emploi qui remonte lui aussi, suivant les grammairiens, à une époque très ancienne. M. Grevisse (1970) soutient que le SUBJ et l'IND



ont alterné en français jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, après quoi l'emploi de l'IND a été taxé de populaire. Il passe de nos jours pour un fait de langue orale, mais on le trouve aussi depuis longtemps déjà dans les textes littéraires.

La signification modale, i.e. la modalité propositionnelle véhiculée par l'IND est la même qu'en roumain: «il fait ressortir, opinent Wagner et Pinchon, que l'on pose comme un fait la chose sur laquelle on fait porter la concession» (1991: 651). Il y a plus. Selon certains auteurs, il semble qu'on assiste dans le français actuel à un phénomène de différenciation fonctionnelle entre la concessive au SUBJ, qui précède d'habitude la principale, et la concessive à l'IND, qui la suit (cf. Danon-Boileau *et alii* 1991).

(xii) Sa chambre qu'on appelle Chambre des Girondins, *bien que* les Girondins *séjournèrent* seulement... dans la caserne aujourd'hui démolie. (G. Lenôtre)

La position syntaxique, corroborée par la forme modale, affecte visiblement le degré d'intégration de la concessive à la phrase complexe. Ce relâchement des liens syntaxiques entraîne une modification fonctionnelle: la subordonnée acquiert la valeur restrictive propre à un acte de rectification.

**5.5.** Une dernière remarque à propos d'une tournure repérable dans le roumain parlé, qui semble perpétuer les anciennes «phrases à structure mixte». L'exemple (xiii) est emprunté à M. Avram (1960).

(xiii) *Bine că* nu vrea să-mi plătească, dar nu-mi dă nici bună ziua

N'étant pas encore lexicalisé, *bine că* peut être analysé comme: adverbe modal + *că* (conjonction simple). Seul l'adverbe modal contracte avec la seconde proposition une relation adversative par *dar*, la conjonction *că* servant à introduire une subordonnée complétive.

Quoique non encore grammaticalisée, la construction en *bine că* peut éclairer dans une certaine mesure l'origine de la locution française *bien que*. Les grammairiens donnent en général pour étymon la locution *combien que*, dont le sens quantitatif se retrouve dans les formants concessifs discontinus *si...que*, *aussi...que*, *quelque...que*, etc.

Mais on peut supposer que *bien que* s'est détaché de *combien que* au moment où *bien* a commencé à être utilisé comme un adverbe modal signifiant «en fait» ou «quoi qu'on en dise» (cf. *Le Petit Robert* 1969). Le dialogue donné en (xiv) en témoigne:



- (xiv) – Je la trouve humiliante, cette corvée  
 – Je n'ai pas le choix, il faut *bien* travailler  
 – Tu ne peux plus continuer comme ça  
 – Cela finira *bien* un jour

On retrouve cet adverbe dans l'expression concessive *je veux bien que* à l'aide de laquelle on peut fournir les paraphrases suivantes des répliques (xiv):

- (xiv') *Je veux bien que* cette corvée soit humiliante, *mais* il faut travailler  
*Je veux bien que* ce soit intolérable, *mais* cela finira un jour

où l'expression concessive marque l'assentiment momentané du locuteur au *dictum* de la complétive, qui, lui, est attribuable à l'interlocuteur ou à un tiers. Le modalisateur *vouloir bien* fait bien office dans ce cas de marqueur illocutoire pour l'acte de concession convoqué par la première phrase.

L'histoire de la locution française *bien que*, tout comme celle de l'expression roumaine *bine că*, ferait ainsi intervenir, à côté des phénomènes sémiologiques (dérivation de *bien que* à partir de *combien que*), des phénomènes énonciatifs liés à l'usage modal de l'adverbe *bien*.



Le réexamen de la relation concessive dans un cadre syntaxique, sémantique et argumentatif nous a conduite dans un premier temps à opérer une double démarcation: entre concession et opposition, d'une part, et entre relation concessive et relation adversative, de l'autre. Cette dernière met au jour, en plus des différences structurales, une différence d'ordre sémantico-pragmatique: si la séquence *bien que p, non r* renvoie à un seul acte de parole (réfutation), la séquence *p mais q* correspond à deux actes (concession et réfutation).

En remplaçant ensuite l'approche sémantique de R. Martin (1983) dans un cadre argumentatif, nous avons défini la séquence *bien que p, non r* comme servant à invalider la relation entre une prémisse *p* et une conclusion *r*. Les locutions conjonctionnelles *bien que, quoique, même si, quand même, au même titre* que les adverbes corrélatifs *quand même, tout de même, pas moins, pour autant* marquent donc un changement de visée argumentative par rapport à la relation implicative ou hypothétique *si p (alors) r*.

L'étude de la concessive hypothétique vise à fournir, dans un troisième temps, les preuves les plus convaincantes de l'étroit rapport qui unit les macrostructures conditionnelle et concessive. Le relevé des marques

grammaticales (mode verbal, conjonctions) et lexicales (adverbes corrélatifs) dont dispose la concessive hypothétique en français et en roumain met en évidence un frappant parallélisme entre construction conditionnelle et concessive.

On remarque d'abord en français une distribution parfaitement symétrique des formes modales entre les deux constructions. Le SUBJ et le COND, qui se sont longtemps disputé le système de corrélation d'hypothèse, continuent à se partager la macrostructure hypothétique dans son ensemble. À côté des constructions en *si*, qui font alterner IND et COND, il y a les constructions en *que* (*à condition que, pourvu que, à moins que*, etc.), qui mobilisent le SUBJ (subordonnée) et l'IND (principale).

Cette distribution se retrouve dans la macrostructure concessive: à côté des constructions en *même si, quand (bien) même*, qui font alterner formes en *-ais* et formes en *-rais*, il y a les constructions en *que (bien que, encore que, aussi...que*, etc.) qui mobilisent les formes du SUBJ (subordonnée) et de l'IND (principale).

Mais c'est surtout l'analyse des éléments conjonctifs et corrélatifs qui permet de saisir la fonction argumentative-polémique de la macrostructure concessive. Les conjonctions *même si, quand même*, en français, et *chiar dacă/de/să, și dacă/de/să, nici dacă/de/să*, etc., en roumain, jouent seules ou en relation avec les adverbes corrélatifs *encore, pas moins, tout de même*, ou *încă, tot, totuși, și încă, și tot, și totuși* un rôle d'inverseurs argumentatifs doublant le changement de polarité de la principale.

L'analyse contrastive de ces marques syntaxiques et lexicales montre de façon péremptoire qu'elles ne sont rien d'autre que les traces linguistiques de l'opération énonciative consistant à infirmer une hypothèse. Elles associent donc des valeurs d'articulation syntaxique et discursive, d'attitude propositionnelle et d'argumentation.

Université «Babes-Bolyai», Cluj.

Ligia Stela FLOREA

### Références

- Avram, M. (1960), *Evoluția subordonării circumstanțiale cu elemente conjuncționale în limba română*, București, Editura Academiei.
- Avram, M. (1887), *Gramatica pentru toți*, București, Editura Humanitas.
- Charaudeau, P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette / Éducation.

- Chevalier, J.-Cl. *et alii* (1964), *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse.
- Danon-Boileau, L. *et alii* (1991), «Intégration discursive et intégration syntaxique», in *Langages*, 104, pp. 111-128.
- Dicționarul limbii române moderne* (1958), București, Editura Academiei.
- Dicționarul explicativ al limbii române* (1975 și 1996), București, Editura Academiei.
- Drașoveanu, D. (1954), «Concesivă sau adversativă?», in *Limba Română*, III, 3, pp. 91-95.
- Drașoveanu, D. (1997), *Teze și antiteze în sintaxa limbii române*, Cluj-Napoca, Editura Clusium.
- Ducrot, O. *et alii* (1975), «Car, parce que, puisque», in *Revue romane*, X, 2, pp. 248-280.
- Ducrot, O. *et alii* (1980), *Les mots du discours*, Paris, Éditions de Minuit.
- Ducrot, O. (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
- Florea, L. S. (1999), *Temporalité, modalité et cohésion du discours*, Bucarest, Éditions Babel.
- Florea, L. S. (2001), «Conjonctions à vocation polémique», in *Actes du colloque Prépositions et conjonctions de subordination*, Timișoara, juin 2001 (à paraître).
- Gramatica limbii române* (1966), București, Editura Academiei.
- Grevisse, M. (1970 et 1988), *Le Bon Usage. Grammaire française*, Gembloux, Duculot.
- Irimia, D. (1997), *Gramatica limbii române*, Iași, Editura Polirom.
- Kroning, H. (1989), «Modalité, causation et argumentation», in *Actes du 19<sup>e</sup> Congrès de Linguistique et Philologie Romanes*, Santiago de Compostella, 4-9 septembre 1989.
- Le Bidois, G. et R. (1968), *Syntaxe du français moderne*, tome II, Paris, Éditions Picard.
- Robert, P. (1969), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littré.
- Martin, R. (1983), *Pour une logique du sens*, Paris, Presses universitaires de France.
- Moeschler, J. (1985), *Argumentation et conversation*, Saint-Cloud, Hatier-Crédif.
- Riegel, M. *et alii* (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, Éditions Klincksieck.
- Steinberg, N. (1972), *Grammaire française, II Syntaxe de la phrase simple et complexe*, Leningrad, Ed. Prasvescenie.
- Thomas, A. (1972), *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Paris, Larousse.
- Wagner, R. et Pinchon, J. (1991), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette / Université.